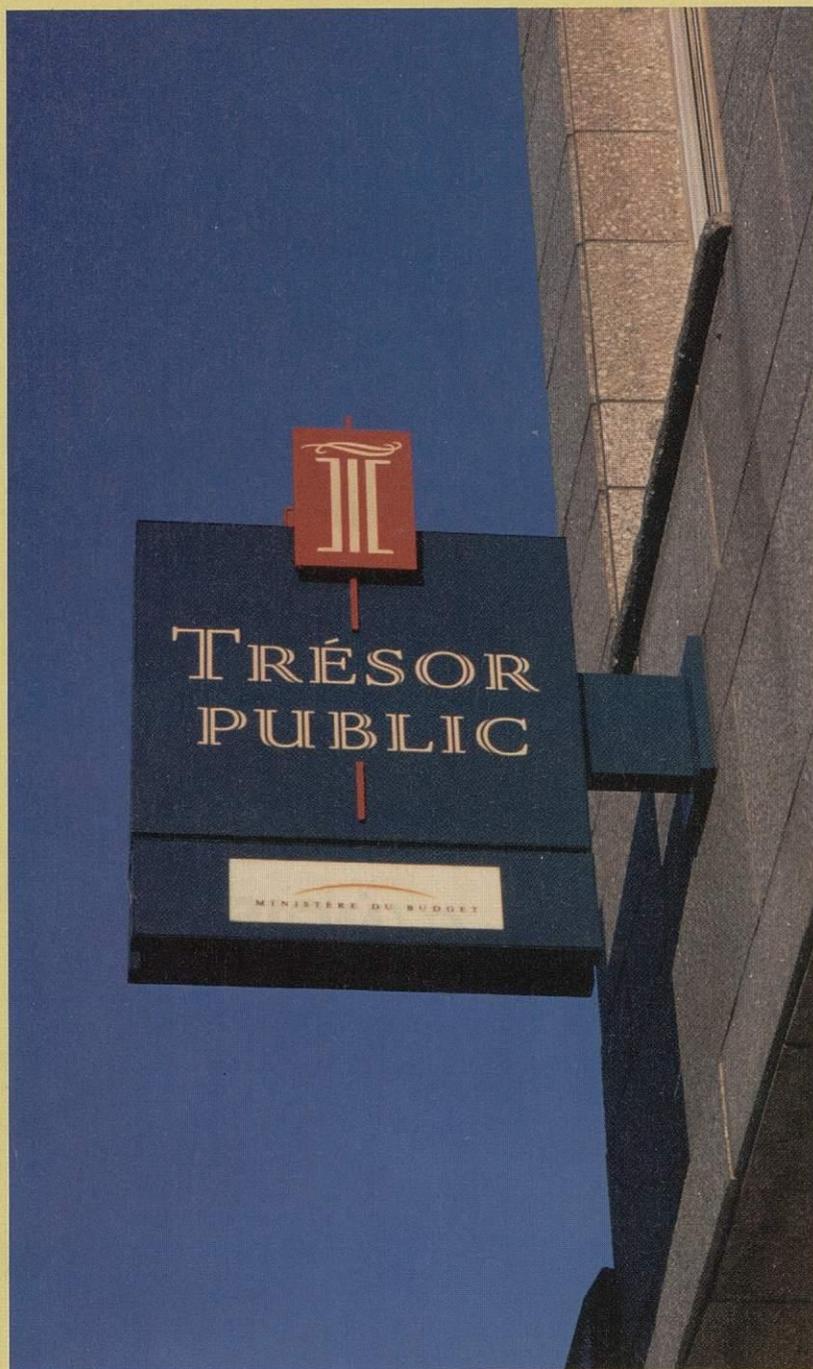


Profession EDUCATION



**BUDGET
2006 :
DÉGRADATION
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION**

**LE 6 DÉCEMBRE,
RENFORÇONS
LE SGEN-CFDT**

**NON
À LA STIGMATISATION
D'UNE PARTIE
DE LA JEUNESSE**

C'EST MIEUX
QUAND C'EST MOINS CHER
SURTOUT QUAND C'EST MIEUX.



	24 €/MOIS* TOUS RISQUES XSARA PICASSO
---	--

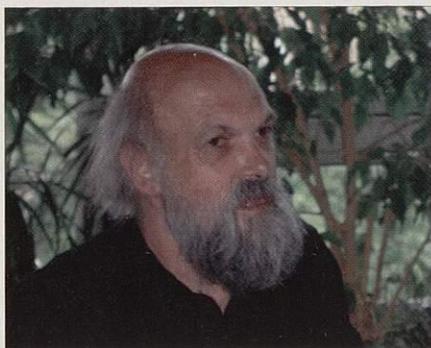
GMF, toujours nous consulter avant de s'assurer
0 820 809 809 - www.gmf.fr
(0,12 € TTC la minute)

* Exemple de tarif à Strasbourg pour une voiture Citroën Xsara Picasso 1,8L 16V EXCLUSIVE. Cotisation mensuelle TTC Duxio Éco au 01/05/2005. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 35 ans suivant l'usage Privé-trajet/Travail-administratif avec bonus de 50% ; 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie du conducteur, avec garage, avec une franchise. Pour un premier contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52€ TTC. Frais de mensualisation de 2,29€ TTC par mois en sus.

GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 398 972 901 - APE 660E 45930 Orléans Cedex 9.

ÉDITORIAL

RENFORCER LE SGEN-CFDT



Mathalie Noël

Dans les prochains jours, vous serez quelque 800 000 personnels de l'Éducation à participer aux élections professionnelles afin d'élire vos représentants aux commissions paritaires nationales, académiques ou départementales. Le 17 novembre, vote pour les personnels ouvriers des Crous ; le 6 décembre, pour les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et de direction ; et le 13 décembre

pour les IA-IPR. Excusez du peu ! Le Sgen-CFDT en présentant plus de 5 000 candidates et candidats sera présent partout.

Il s'agit, bien entendu, d'obtenir le maximum d'élus afin de mieux défendre en toute transparence les personnels. Mais, au-delà de cet objectif premier pour une organisation syndicale, il est important de faire valider par le plus grand nombre les revendications mises en avant par le Sgen-CFDT. Face à une politique réactionnaire, plus que jamais nous devons peser davantage.

On le sait, notre choix d'un syndicalisme général et confédéré ne peut qu'accroître l'exigence de solidarité et de lutte contre toutes les inégalités.

Fidèle à ses principes originels : laïcité, justice, démocratie... le Sgen-CFDT s'inscrit résolument dans un syndicalisme de propositions, de revendications, d'action et de critique sociale.

Après, comme vous le savez, une période très difficile traversée par notre organisation, il nous faut montrer

que notre projet conserve toute sa pertinence.

Dans l'émettement syndical actuel, toutes les voix compteront. Les vôtres, bien entendu, mais aussi celles des collègues qui refusent l'immobilisme et qui revendiquent à la fois l'amélioration des conditions de travail et la transformation du système éducatif permettant d'amener tous les jeunes à la réussite. Chacune et chacun, vous avez un rôle à jouer pour les convaincre de voter pour les listes du Sgen-CFDT. Je suis persuadé que vous pouvez toutes et tous contribuer à faire du Sgen-CFDT un syndicat plus fort. Votez et faites voter Sgen-CFDT !

Le 6 novembre 2005
Jean-Luc Villeneuve

HONTE ET COLÈRE

Honte et colère d'entendre un ministre apprenti sorcier utiliser les mots kärcher, racaille...

Honte et colère devant le silence assourdissant d'un ministre de l'Éducation : pas un mot pour les deux collégiens électrocutés, pas un mot pour les écoles dévastées, pas un mot pour les enseignants qui poursuivent leur métier dans le climat qu'on imagine...

Alors oui, honte et colère.

Colère pour dénoncer sans nuance les actes de violence, les luttes de territoires que se mènent les dealers ou autres caïds.

Honte et colère d'entendre parler de deux jeunes dont l'une que l'on stigmatise. Honte et colère car il n'y a bien qu'une jeunesse et parmi celle-ci des jeunes qui se sentent des laissés-pour-compte, des jeunes en mal de vivre, des jeunes bien souvent sans horizon...

Colère car si l'École ne peut pas régler les problèmes de banlieues ghettos, un chômage trois fois plus important qu'ailleurs, elle peut contribuer à l'intégration par l'éducation à la citoyenneté, par la formation. Encore faut-il qu'on lui donne les moyens de fonctionner et davantage encore dans ces endroits et en particulier dans les Zep.

Honte et colère enfin de voir ainsi bafouer les valeurs comme dialogue, justice, égalité...

Le 6 novembre 2005
JLV

Profession EDUCATION

n°151 novembre 2005

actualité

Budget 2006, page 4

Rapport Tharin, page 5

Remplacements courts dans le second degré, page 6

en direct

Colloques Sgen-CFDT, page 7

international

Sauvons l'Europe, page 8

initiatives

Conseil de discipline, page 9

mini-dossier

Élections professionnelles, pages 10 à 11

histoire

Histoire dessinée du Sgen, page 12

infos

Notes de lecture, page 13

innité

Pierre Cordelier, page 14



Couverture : Gilles Larbi

Une dynamique solidaire

EN BREF

**SECONDE CARRIÈRE :
L'ARLÉSIENNE**

La seconde carrière pour les enseignants ayant plus de quinze ans d'ancienneté a été repoussée du 1^{er} septembre 2005 au 1^{er} septembre 2006, faute de postes à proposer. En effet, seulement quinze postes ont été spontanément proposés par les administrations, pour environ 350 000 enseignants potentiellement intéressés !

Le dispositif de seconde carrière doit permettre aux enseignants souhaitant cesser toute activité pédagogique de travailler dans les administrations de l'État, des collectivités locales et les établissements publics à caractère administratifs. Sa mise en œuvre est très attendue et pourtant régulièrement retardée depuis la loi sur les retraites de 2003. On ne peut que dénoncer, ici comme ailleurs, un manque évident de volonté politique.

**DIRECTION D'ÉCOLE :
LA « NON OUVERTURE »
DE NÉGOCIATION**

« Peut-on être déçu d'avoir la réponse à laquelle on s'attendait ? » Voilà un beau sujet de dissertation mais les enseignants des écoles y verront plutôt un sujet de colère. Voilà un nouveau ministre qui fera tout son possible pour que la situation de la direction reste bloquée. Le Sgen-CFDT et ses partenaires syndicaux (Snuipp-FSU, SE-Unsa) ont rencontré le cabinet du ministre à propos du conflit de la direction d'école. Conscients de la complexité du dossier les trois syndicats ont déclaré être ouverts à une mise à plat des missions et des conditions de travail des directeurs, à un débat sur les évolutions du fonctionnement de l'école, à un étalement raisonnable des mesures. Il faut pour cela qu'une perspective crédible d'aide à la direction en termes de temps et de moyens soit explicitement ouverte pour donner du sens à toute négociation à venir.

La réponse, sans surprise, du responsable du dossier a développé trois données : « Le ministre est vraiment désireux de trouver une solution au conflit ; la situation budgétaire pour 2006 et 2007 nous interdit de prévoir une quelconque rallonge de poste ou d'argent ; nous pouvons toutefois créer un groupe de travail ! » Difficile de faire plus désinvolte dans l'absence de tout signe d'ouverture. Nos organisations syndicales sont maintenant en phase de concertation pour répondre au ministre et imaginer la sortie d'une série aux épisodes de plus en plus insignifiants.

BUDGET 2006

**SUPPRESSIONS DE POSTES, DÉGRADATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL...**

Après trois années de restrictions budgétaires, le budget 2006 est dans la continuité des précédents avec de nombreuses suppressions d'emplois.

Le Sgen-CFDT et les autres syndicats appellent à se mobiliser.

Le projet de budget 2006 est le premier présenté avec la nouvelle architecture de Loi de finances (LOLF). La mission « enseignement scolaire » regroupe l'éducation nationale et l'enseignement agricole. Le budget y gagne en lisibilité mais il reste toujours le reflet d'une politique qui ne place plus l'éducation comme une priorité.

**DE MOINS EN MOINS
DE MOYENS**

Ce budget fait suite à trois années de restrictions budgétaires, ce qui porte la diminution d'emplois à plus de 10 000 sans compter la disparition des emplois-jeunes. Dans le premier degré, le budget prévoit la création de 1 000 postes (dont 200 pour transformation d'emplois à Mayotte) pour 50 000 élèves supplémentaires.

Dans le second degré, c'est 1 383 emplois de titulaires et 1 350 stagiaires qui sont supprimés pour une diminution de 40 000 élèves. Même si créations et suppressions ne suivent pas une règle identique, la disparité est trop forte. Prévue aussi la suppression de 400 postes de contractuels administratifs pour les EPLE, le remplacement des personnels en congé va s'avérer pratiquement impossible. Seul point positif : la création de 300 postes d'infirmières.

Dans l'enseignement agricole, c'est là aussi dans la continuité des budgets précédents, la suppression de 209 emplois et aucun recrutement d'enseignants mettent en péril l'avenir de l'enseignement agricole.

Ce projet de budget inscrit

aussi la suppression de 800 postes de mise à disposition (MAD) : ces collègues travaillent dans les associations complémentaires à l'École. La suppression de ces postes va entraîner des difficultés de fonctionnement, la disparition d'actions alors même que l'actualité nous montre toute la nécessité de ces associations pour le système éducatif. Dans le programme « jeunesse et vie associative », 48 millions d'euros ont été annulés avant même le vote des députés. Les événements dans les banlieues obligent le Premier ministre à les rétablir*.

**DES INDICATEURS
RÉVÉLATEURS
D'UNE POLITIQUE**

La nouvelle forme de loi de finances impose à l'administration de justifier ses crédits par des objectifs à court et moyen termes (2006 et 2010). Des indicateurs sont mis en place pour vérifier la réalisation de ces objectifs. Le souci est louable et va dans le sens d'une politique affichée ainsi que d'une plus grande transparence. Mais le choix des indicateurs n'est pas neutre et révèle en lui-même une politique.

Deux exemples : dans les programmes « premier degré » et « second degré », il y a un indicateur intitulé : « part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe », conséquence : les enseignants doivent être devant les élèves, ce qui explique de fait la suppression des MAD. La LOLF ne peut pas servir d'alibi aux suppressions comme le fait

le ministère mais c'est bien le choix politique d'une conception de l'École.

**UNE GESTION
PUREMENT COMPTABLE**

Dans le programme « soutien de la politique de l'Éducation nationale », un indicateur propose de mesurer le nombre de personnes gérées par chaque gestionnaire de personnels dans les services académiques. On y apprend que dans l'académie la mieux dotée (notre ministre dira sans doute la plus inefficace), en 2003 chaque gestionnaire de personnels gérait en moyenne 92 dossiers. La prévision pour 2006 est de 109 et 174 pour 2010. Dans le même temps, l'académie où il est géré 266 dossiers ne verra pas ces efforts récompensés puisque les prévisions 2006 et 2010 font toujours état de 266 dossiers. De plus en plus de tâches de gestion de personnels vont être déconcentrées vers les rectorat avec de moins en moins de moyens. S'est-on interrogé sur les conditions de travail des personnels, sur la qualité du service rendu ?

Face à un tel projet, dans la continuité des budgets 2003-2005, les organisations syndicales ne peuvent qu'appeler les personnels à réagir. (Adresse au Premier ministre et action du 21 novembre à 18h30).

Odile Ravaux

* « Nous avons baissé la contribution aux associations au cours des dernières années. Eh bien nous allons restaurer cette contribution. » Dominique de Villepin, le 8 novembre 2005.

INFORMATION / ORIENTATION

UN RAPPORT PARTISAN

Un rapport sur l'orientation et l'insertion professionnelle après le baccalauréat a été remis au ministère de l'Éducation nationale. Il témoigne d'une méconnaissance des processus d'orientation et multiplie les attaques contre le service public d'éducation et d'orientation.



Chambre noire

Les enseignants, les COP et les familles jouent un rôle capital dans le devenir des adolescents.

Madame Tharin, députée UMP, chargée par J.P Raffarin en février 2005 de mission parlementaire relative aux besoins de l'économie française et à l'orientation et à l'insertion professionnelle après le baccalauréat, a remis son rapport en septembre dernier. Celui-ci, mal documenté, étayé sur un nombre très limité d'entretiens avec des acteurs du service public, fait d'abord un « constat globalement inquiétant », du système éducatif, qui méconnaîtrait et dénigrerait l'entreprise.

UN RAPPORT BASÉ SUR « L'INFORMATION »

L'argumentation repose sur le mythe de « l'information » comme source principale des choix d'orientation et d'insertion : une « information » avec campagnes sur l'artisanat, l'apprentissage, l'enseignement professionnel ou l'enseignement scientifique à renforcer, serait censée attirer

des jeunes vers les secteurs « demandeurs » ou « prometteurs » en termes d'emploi. Pourtant malgré ces campagnes dispendieuses, rien ne change !

Tous les professionnels de la communication, de la formation, de l'information, de la sociologie et de la psychologie, dont les enseignants et les COP, savent que, pour être prise en compte, une information doit être entendue et intégrée personnellement.

CONSTRUIRE UNE ORIENTATION CHOISIE

Le jeune doit pouvoir être, pour une part, acteur de son devenir et bénéficier d'une aide désintéressée pour se construire de la part de professionnels avérés : l'enseignant, le COP, chacun à sa façon et selon ses compétences propres, aux côtés de la famille et des pairs, lui permettent d'explorer et hiérarchiser des informations fiables, de sources diverses, en fonction de son

développement et du contexte... même si le marché de l'emploi ne permet pas une insertion professionnelle immédiate pour tous.

FORMATION ET EMPLOI

Mme Tharin reconnaît que la relation formation / emploi est caduque, que l'orientation suppose un cheminement : choix de formation puis qualification (Mme Tharin oppose diplôme et qualification professionnelle, seule valable à ses yeux). Ensuite seulement débute la phase d'insertion. Mais, pour la députée, ces distinctions restent floues et il convient de proposer un contenu à l'éducation à l'orientation par niveaux afin de mieux et plus vite vendre l'entreprise et l'apprentissage, ses maître-mots...

Elle insiste donc sur des propositions privilégiant l'insertion professionnelle immédiate, à bas prix, ou émet des vœux pieux : des bourses pour les élèves qui iraient vers le bac S... Elle fait siennes des propositions déjà émises : créer une vraie seconde professionnelle propédeutique, multiplier les passerelles, créer un véritable accompagnement des jeunes à l'université, accueillir les bacs professionnels en BTS, les bacs technologiques en DUT, les filles dans les formations et métiers masculins... Surtout elle multiplie les attaques contre le service public d'orientation de l'Éducation nationale qui ne se donne pas comme objectif premier la gestion immédiate et systématique des flux d'élèves vers l'artisanat...

Maryse Béhar

EN BREF

EMPLOIS VIE SCOLAIRE

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la création de 45 000 emplois vie scolaire d'ici à la fin de l'année 2005. Ces emplois prendront la forme de contrats aidés prévus par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Parmi les tâches qui seraient assumées par ces nouveaux contrats, le ministre de l'Éducation nationale cible plus particulièrement l'aide à la scolarisation des enfants handicapés et l'assistance administrative aux directeurs d'école.

Deux fiches profils doivent être adressées aux recteurs et inspecteurs d'académie précisant les missions et les fonctions de ces contrats. Il est à craindre que ces fiches ne constituent pas les réponses aux questions qui ne manquent pas de se poser notamment celles concernant : les modalités de recrutement des personnes visées par les contrats, l'accompagnement dans leurs nouvelles activités, le dispositif de formation mis en place, la possibilité même de répondre aux missions proposées.

Le Sgen-CFDT a exprimé, lors d'une réunion organisée au ministère le 23 septembre dernier, ses critiques contre ce dispositif qui, contrairement aux déclarations du ministre, ne correspond pas à « un retour des aides-éducateurs », mais se caractérise par un recours massif à la précarité.

LETTRE À GILLES DE ROBIEU

Le 20 octobre dernier, le Sgen-CFDT, la FAEN, la Ferc-CGT, la FSU et l'Unsa Éducation ont retenu le principe d'envoyer un courrier commun à Gilles de Robieu pour lui demander l'ouverture de négociations sur les principales revendications mises en avant le 4 octobre : emploi, précarité, budget et ses conséquences (maternelles, remplacements des absences de courte durée, TPE, effectifs, options supprimées...).

Informations,
actualité,
prises de position
du Sgen-CFDT

www.sgen-cfdt.org

EN BREF

LA MGI ASPHYXIÉE ?

Pour la Mission Générale Insertion, le ministère est sous la menace d'un remboursement de 50 millions d'euros au Fonds Social Européen pour 2000-2005. Utilisés sans gestion sérieuse, sans « traçabilité » et sans contrôle, ces fonds sont réclamés d'urgence par le FSE. Au lieu d'assurer les moyens nécessaires à la MGI, le ministère s'en était remis à l'aubaine des FSE pour 40 % de son budget ! Europe, vache à lait ? L'actualité le confirme : il est grand temps pour l'État de prendre vraiment en charge l'insertion des jeunes les plus en difficulté, et d'en finir avec la pénurie, le manque de cohérence, le manque de volonté politique, la marginalisation et la précarité !

FONCTION PUBLIQUE :
NÉGOCIATIONS EN VUE ?

Depuis l'arrivée de C. Jacob au ministère, les organisations syndicales attendent des négociations salariales. L'urgence était d'ouvrir ces négociations avant que le projet de loi de finances (PLF) ne soit bouclé. Que nenni. Le PLF actuellement en débat au Parlement ne prévoit aucune augmentation de la valeur du point pour 2006.

D'atermoiements en report, c'est le 9 novembre que le ministre a remis devant les médias ses propositions « sur l'évolution du pouvoir d'achat 2006-2007 ». Trois dossiers sont évoqués : action sociale, mesures statutaires, salariales. Places en crèche, revalorisation de l'indemnité de déménagement, aide aux transports collectifs et quelques autres prestations sont énumérées. Même si la CFDT attend des améliorations et a fait des propositions, l'action sociale ne peut être un élément de la rémunération des fonctionnaires. Sur le statutaire, on aurait pu espérer un vrai travail de fond sur les filières et les classifications, mais les propositions ministérielles en reste à un vague bricolage. Sur le salarial, le ministre s'interroge sur la pérennisation d'indemnité exceptionnelle pour garantir le maintien individuel de pouvoir d'achat. Il propose aussi que les agents publics ayant bénéficié de la RTT puissent « racheter » heures sup et compte épargne. Quant aux enseignants privés de RTT... Une analyse aigre-douce de ce document ! Ce n'est pas avec des emplâtres que le moral sera redonné aux fonctionnaires. Ils attendent autre chose que du verbe.

LOI D'ORIENTATION

REPLACEMENTS COURTS : PIÈTRE
RÉSULTAT DU DÉBAT SUR L'ÉCOLE

Après le débat national sur l'École, la seule nouveauté concrète cette année pour les enseignants est le décret sur les remplacements courts assurés par les collègues d'un même établissement. Celui-ci rencontre l'opposition des personnels et de toutes les organisations syndicales.

Nous le savons tous : malheureusement, le grand débat national sur l'École n'a accouché que d'une souris malade : la prétendue « loi Fillon d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école ».

Pour ce qui relève de la programmation des moyens, le ministre de l'Éducation nationale a dû très vite en rabattre, aucune mesure contenue dans la loi ne trouvant de financement en cette rentrée 2005.

Pourtant, il fallait bien afficher quelque chose : soumis aux injonctions de la majorité parlementaire UMP, G. de Robien a décidé de présenter, comme disposition majeure de la « loi Fillon », la mise en œuvre du décret concernant le remplacement des professeurs de collèges et lycées absents pour une durée inférieure ou égale à quinze jours par leurs collègues d'un même établissement. Le décret prévoit que le chef d'établissement élabore, en concertation avec les équipes pédagogiques de chaque discipline, un protocole pour le remplacement de courte durée des absences prévisibles. Ce protocole doit être présenté au Conseil d'administration. À partir du 1^{er} janvier 2006, le chef d'établissement, dans le cas d'un nombre insuffisant de volontaires, devra désigner des enseignants pour assurer ces remplacements.

OPPOSITION DU SGEN-CFDT

Le Sgen-CFDT a fait savoir dès le départ son opposition à ce décret. Le Conseil fédéral (son organe directeur) des 14 et 15 septembre a con-



Le recours contraint aux collègues d'un même établissement ne constitue pas pour le Sgen-CFDT une bonne orientation.

firmé ce choix. Pour quelles raisons ?

La question du remplacement des enseignants absents constitue un vrai problème auquel il faut chercher des solutions pour assurer le droit à la continuité pédagogique et éducative des élèves. Ce qui veut d'abord dire que l'administration doit assurer tous les remplacements supérieurs à quinze jours, ce qui est loin d'être le cas partout. Concernant les remplacements courts, dans de nombreux établissements, les collègues procédaient déjà à des échanges de services ou à des aménagements de l'emploi du temps. Le recours par le ministre à un cadre contraint ne constitue pas pour le Sgen-CFDT une bonne orientation : obligation d'un travail supplémentaire, recours à une augmentation des heures supplémentaires au moment où des milliers de personnels précaires sont rejetés au chômage, conception rétrograde de la continuité éducative...

Le Sgen-CFDT condamne donc la mise en place d'un système autoritaire du remplacement des enseignants absents et avance d'autres propositions pour améliorer le service public d'éducation.

REDÉFINITION
DES SERVICES

Une intersyndicale 2nd degré (Sgen-CFDT, Snes-FSU, SE-Unsa, Unsen-CGT et SNCL-Faen) a adressé le 14 octobre un courrier à G. de Robien pour demander à être reçue sur cette question. Pour le Sgen-CFDT, la question du remplacement des enseignants absents doit être posée dans le cadre plus large de la prise en compte de l'évolution du métier enseignant, d'une redéfinition du service et de la mise en place et du développement du travail en équipe. Le Sgen-CFDT réclame l'ouverture de négociations sur le métier enseignant.

Marc Douaire

CAMPAGNE ÉLECTORALE

LE SGEN-CFDT SE MOBILISE

De nombreux colloques, conférences, débats, meetings... ont déjà été organisés à travers toute la France. Les participants ont manifesté leur satisfaction après ces événements qui auront marqué la campagne électorale préparant le scrutin du 6 décembre.



Plusieurs dizaines de participants étaient présents au meeting organisé à Évry le 19 octobre.

Le 6 octobre, le Sgen-CFDT de Bourgogne organisait un colloque à Dijon : « En finir avec l'échec scolaire. Quelles alternatives au redoublement ? » avec la participation de Bruno Suchaut, maître de conférences, chercheur à l'IREDU/CNRS.

Le 8 octobre en matinée, le Sgen-CFDT du Loiret accueillait à Orléans Marc Douaire, secrétaire national : « Intégration des handicapés dans les écoles : tous concernés avec la nouvelle loi ! »

C'est en soirée que le Sgen-CFDT du Limousin organisait à Limoges une conférence-débat sur la question suivante : « Peut-on encore faire changer l'école ? » Les invitées étaient Marie-Laure Viaud, auteure de *Des collègues et des lycées différents*, Anne-Marie Vaillé du Centre international d'études pédagogiques et Valérie Legros, maître de conférences à l'IUFM du Limousin.

Le 12 octobre se tenait en présence de Jean-Luc Villeneuve un colloque à Pontivy : « Pour

une formation tout au long de la vie ». (Voir *Profession Éducation* n° 150, page 9)

Le même jour, une conférence débat avec Hervé Hamon, auteur de *Tant qu'il y aura des élèves*, avait lieu à Nantes organisé par le Sgen-CFDT Pays de Loire et en présence de Raymonde Piecuch, secrétaire générale adjointe de la fédération.

Le 13 octobre, le Sgen-CFDT de l'académie de Grenoble rassemblait de nombreux adhérents et sympathisants avec pour invités Guy Groux, directeur de recherche au CNRS, et Jean-Luc Villeneuve autour de la question : « Quel syndicalisme pour le monde que nous voulons ? »

Le 19 octobre à Toulouse le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées invitait Jean-Luc Villeneuve pour débattre de : « Changer l'École : mission impossible ? »

Ce soir-là, la maison des syndicats d'Évry ouvrait ses portes pour un meeting. Les questions posées : « L'École, valeur de la République est-elle encore l'école de tous,

pour tous ? Comment peut-elle aujourd'hui générer moins d'inégalités ? » Les invités : Anna-Marie Vaillé et Stéphane Pocrain, président du comité pour l'égalité.

Le 20 octobre à Strasbourg, colloque Sgen-CFDT Bas-Rhin avec François Dubet et André Antibi sur le thème « Quelle autorité pour quelle école ? ». Le 8 novembre, le Sgen-CFDT Lorraine invitait à une journée de réflexion et de débats avec Mylène Jacquot, secrétaire nationale, et Antoine Prost, historien de l'Éducation : « L'avenir de l'École au regard de ses évolutions passées. »

FAIRE ÉCHEC À L'ÉCHEC

Le 16 novembre, le colloque du Nord-Pas-de-Calais se tient à Roubaix pour « Faire échec à l'échec... » avec des spécialistes venus d'horizons différents pour confronter les savoirs scientifiques et les expériences de terrain.

Du 14 au 18 novembre, Jean-Luc Villeneuve sera à La Réunion...

Le 22 novembre Le Sgen-CFDT Haute-Normandie organise son colloque « Une École en quête de solutions » à Rouen. Les principaux intervenants seront Jean-Michel Zakharchouk, Claude Azéma, Elisabeth Maheu et Jean-Luc Villeneuve.

Il faut citer aussi les réunions à Marseille, Château-Arnoux, Dax, Lyon, Montélimar, Cahors, La Rochelle, Valence, Créteil... « Si les préoccupations du Sgen-CFDT m'étaient contées... » Le titre que l'on pourrait donner à toutes ces rencontres, à réfléchir !

Édith Meaume

EN BREF

LES CAHIERS PÉDAGOGIQUES ONT FÊTÉ LEURS 60 ANS !

Mercredi 12 octobre, Élisabeth Bussienne, présidente, Philippe Watrelot, secrétaire général, accueillait chaleureusement la presse, les associations et les syndicats au lycée Jean Lurçat à Paris.

Le Sgen-CFDT était là pour feuilleter avec eux les belles pages de leur histoire. Jacques George l'a racontée avec humour en rappelant les grands moments qui ont jalonné son avancée. Les premiers Cahiers ont jauni mais leur contenu n'a pas vieilli, le dernier numéro présenté « Aider les élèves » montre leur évolution mais aussi la continuité de leur engagement. Nous avons beaucoup appris à leur lecture, ils ont encore à nous donner.

Bon anniversaire et longue vie aux CRAP !

ASPHYXIE DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES

Après les baisses en 2005 des subventions allouées aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, ce sont 798 suppressions d'emplois d'enseignants mis à disposition qui sont annoncées au budget 2006 (voir l'interview de Jean-François Vincent dans *Profession Éducation* n° 15 d'octobre 2005). Une véritable asphyxie pour ces associations qui voient réduire leur fonctionnement à une peau de chagrin. Pourtant leurs activités, durant et hors temps scolaire, contribuent à favoriser la réussite des élèves et concourent à réduire les inégalités socioculturelles. C'est pourquoi, la FCPE, la FSU, le Sgen-CFDT et l'Unsa éducation ont interpellé le ministre de l'Éducation nationale au Conseil supérieur de l'Éducation, réuni le 20 octobre, en lui demandant «... de renoncer au projet de suppression des 798 emplois d'enseignants mis à disposition et de reconnaître officiellement le rôle de ces associations dans une période où les questions de formation, d'éducation à la citoyenneté, d'intégration sociale mettent en évidence leur nécessaire complémentarité éducative. Toute réduction de leur champ d'activités renforcerait les dérives marchandes qui creusent davantage les inégalités dans notre pays notamment dans les domaines du soutien scolaire et des activités sportives et culturelles.»

Ce vœu, mis au vote, a obtenu 39 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions et 4 refus de vote.

EN BREF

**SOLIDARITÉ
ASIE DU SUD**

Le tremblement de terre qui a dévasté le nord du Pakistan et de l'Inde a fait de 50 000 à 100 000 morts dont de nombreux enfants qui étaient en classe durant le séisme. Alors que le froid arrive, des millions de personnes se trouvent sans abri.

Les organisations syndicales pakistanaïses membres de l'Internationale de l'Éducation demandent d'urgence une assistance financière.

L'IE lance donc un appel à solidarité pour aider, en coordination avec les organisations membres, les enseignants et leurs familles.

• Appel relatif au séisme d'Asie du Sud / Fonds de solidarité de l'IE
Banque ING
Avenue Marnix 24
1000 BRUXELLES - Belgique

**VICTOIRE DES
ENSEIGNANTS EN
TURQUIE**

Le 25 mai dernier, la Cour suprême turque avait ordonné la fermeture d'Egitim Sen, organisation affiliée à l'Internationale de l'Éducation, estimant qu'un article des statuts du syndicat défendant l'éducation dans la langue maternelle enfreignait la Constitution turque.

L'IE avait alors lancé un appel afin de manifester son total soutien à cette organisation.

Un jugement rendu par la Cour du Tribunal du travail vient de garantir qu'Egitim Sen ne devra pas cesser ses activités. Il s'agit d'une grande victoire pour les enseignants turcs mais aussi pour la communauté internationale.

APRÈS LE TSUNAMI

Les conséquences dramatiques du Tsunami sont, bien entendu, toujours présentes et par l'intermédiaire de Solidarité Laïque, dont est membre notre organisation, les actions se poursuivent. Le Groupe Asie (opération post-Tsunami) a mis en place un comité de pilotage comprenant neuf organisations et animé par le Sgen-CFDT au nom également du SnuiPP et de l'Unsa Éducation.

Il s'agit entre autres de consolider et pérenniser le programme spécifiquement lié aux actions post-Tsunami en Inde et au Sri Lanka.

EUROPE

NE PAS LAISSER L'EUROPE EN JACHÈRE

Après les rejets de la constitution européenne en France et aux Pays-Bas et l'ajournement du référendum en Grande Bretagne, l'Union Européenne traverse une crise à laquelle ne se résigne pas le Sgen-CFDT. C'est pourquoi il soutient la pétition « *Sauvons l'Europe* ».

Lors du référendum sur la constitution européenne en mai dernier, on se souvient du positionnement tant de notre confédération que de notre fédération. On connaît également le résultat. C'est ainsi. On le déplore mais ce qui importe désormais c'est l'avenir. Or il est indéniable que, depuis le non de la France, des Pays-Bas et l'ajournement du référendum britannique, l'Europe va mal, très mal. Absence d'accord sur le budget de l'Union, utilité de l'Europe contestée par un certain nombre de pays... Aucune alternative – le fameux plan B ? – en vue. La situation est grave.

Un certain nombre de personnalités, appuyées par des organisations comme la CFDT, ont décidé il y a quelques semaines de lancer une pétition « *Sauvons l'Europe* ».

Même si on peut retrouver cette pétition sur Internet, il nous paraît intéressant d'en citer des extraits :

« [...] Poursuivre le processus de ratification du traité relève de la décision des États membres : deux ou trois États, fussent-ils fondateurs, n'ont pas à décider pour tous les autres. Chaque peuple, chaque élu, chaque citoyen européen conserve le droit de dire ce qu'il en pense. Mais le blocage induit par le non de deux pays fondateurs peut laisser la crise enfler pendant de longs mois. Il nous faut prendre acte des votes de défiance, en analyser les raisons multiples. Il en émerge à la fois des aspirations, souverainistes et protectionnistes,



L'affaiblissement de l'Union Européenne signifie un désordre accru de la mondialisation.

la peur de l'avenir mêlée à une aspiration à davantage d'Europe, notamment sociale. [...]

L'EUROPE EN CRISE

[...] L'Europe traverse une crise majeure, la plus grave depuis le début de la construction européenne. Son affaiblissement signifie un désordre accru de la mondialisation, avec toutes ses conséquences pour les pays les plus pauvres, les équilibres humains et écologiques de la Planète. Il nous faut d'urgence inventer un nouveau projet européen pour éviter que l'Union ne se dissolve dans une grande zone de libre échange. L'Europe est plus que jamais nécessaire pour défendre nos valeurs et offrir au monde un modèle international de développement dans un monde instable et dangereux. Nous voulons que l'Europe politique devienne réalité et s'ouvre aux peuples qui aspirent à nous rejoindre.

**UNE MOBILISATION
NÉCESSAIRE**

[...] Nous appelons à des mobilisations nationales, démocratiques et européennes fortes, rassemblant tous ceux qui souhaitent sincèrement sauver l'Europe, ceux qui étaient partisans du traité, comme ceux qui en étaient adversaires, et prennent acte aujourd'hui des effets négatifs du refus français. [...]

Cet appel s'inscrit bien dans ces « forums citoyens » souhaités par le Parlement européen.

Pour le Sgen-CFDT, en tant que citoyens bien sûr mais en tant que syndicalistes partisans d'une Europe sociale, nous avons un rôle à jouer pour ne pas laisser la construction de l'Europe en jachère.

Jean-Luc Villeneuve

Pétition sur :
www.sauvonsleurope.org

Conseils de discipline École : la machine à exclure ?

Les retours de l'enquête des « cahiers de la casse » conduite par le Sgen-CFDT de Basse-Normandie à l'automne 2004 ont confirmé une forte baisse du nombre d'adultes dans les établissements. C'est ce qui nous a poussés à une analyse plus profonde des conséquences de la dégradation de l'encadrement éducatif. Les documents Signa ont révélé une forte augmentation des faits de violence mais surtout du nombre de conseils de discipline. C'est ce dernier point qui a intéressé les journalistes et nous a valu les honneurs de quelques organes de presse.

EXPLOSION DES CONSEILS DE DISCIPLINE

À quelques exceptions près, comme les Pays-de-Loire, c'est bien à une explosion des conseils de discipline et des exclusions définitives à laquelle on assiste au détriment de solutions alternatives.

Ainsi, le rectorat de Créteil note une augmentation de 60 % du nombre de conseils de discipline de 1996 à 2004. Cette hausse est de 50 % dans le département du Calvados pour la seule année 2003-2004. Quant aux exclusions, elles représentent 88 % des sanctions à Créteil et 66 % dans l'académie de Caen. Ce sont bien sûr les collégiens (77 % à Caen) que la loi oblige à rescolariser jusqu'à seize ans et plus particulièrement les garçons qui sont les plus concernés.

DES CAUSES DISCUTÉES

La première explication donnée à *Libération* par le recteur de Caen est d'une rare élégance : « l'année 2003 est une année creuse, celle du grand conflit social qui a conduit les enseignants davantage dans la rue que dans les écoles ». Elle est contredite par le constat d'une hausse régulière et importante depuis plus de cinq ans.

Sa seconde explication est « la restauration du discours

Le Sgen-CFDT Basse-Normandie a réalisé une enquête qui révèle une baisse de l'encadrement et une augmentation des conseils de discipline.

Pourtant, l'exclusion ne peut être la seule réponse aux phénomènes de violence.



Chambre Noire

Il est nécessaire de rechercher des alternatives à l'exclusion.

d'autorité » qui fait écho à l'orientation prônée par François Fillon (encore lui). Cette approche politique et démagogique est loin d'être vérifiable sur le terrain.

Pour le Sgen-CFDT de Basse-Normandie, si la tentation de l'autoritarisme, pas toujours respectueux de la loi, est grande et les décisions souvent brutales, c'est avant tout parce que les établissements n'ont plus les moyens de pallier les affrontements forts.

La cure d'amaigrissement subie par le service public d'Éducation dans l'académie de Caen s'est traduite par une diminution importante du nombre d'enseignants (-500 en deux ans) mais au delà par une régression sans précédent de l'encadrement éducatif. Outre le grave déficit en infirmières, assistantes sociales, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation, la suppression de centaines d'aides éducateurs et de surveillants ne peut être sans conséquences sur le climat scolaire.

Moins d'adultes (jeunes ou moins jeunes) pour l'encadrement des élèves, ce sont des permanences surchargées, une restriction des animations offertes par

les foyers socio-éducatifs, moins de possibilités pour être à l'écoute des élèves, les accompagner, les former à la citoyenneté, les aider à se construire.

Moins d'adultes, c'est aussi une dégradation généralisée des relations internes à l'établissement, y compris d'ailleurs jusque dans les zones rurales comme le Pays d'Auge où les faits de violence sont en forte augmentation. On a oublié que l'établissement scolaire est aussi un lieu de vie et on a supprimé des emplois de professionnels en mesure de déminer les conflits, d'assurer le dialogue avec les élèves, de connaître leurs difficultés et donc de prévenir des comportements pouvant mener au conseil de discipline. La suppression des aides-éducateurs et le refus de reconnaître de nouveaux métiers dans l'éducation sont de ce point de vue de graves erreurs. Il est certain que les nouveaux emplois vie scolaire (modèle de Robien) de par leurs conditions de recrutement ne pourront répondre à ces objectifs.

La formule de Fillon sur le « retour à l'autorité », officialisée par la circulaire du 11

juillet 2004 « relative à l'organisation des procédures disciplinaires » marque la volonté d'une plus grande sévérité. Le protocole Villepin-Fillon conforte ce choix de la répression sur la prévention.

D'AUTRES SOLUTIONS SONT INDISPENSABLES

S'il nous faut être attentifs et solidaires face à l'isolement, au désarroi des personnels confrontés, comme nous tous, à des situations délicates, nous devons aussi dénoncer ces solutions simplistes avancées par le gouvernement qui ne sont pas aptes à enrayer le cycle de la violence à l'École.

L'absence de réponses alternatives à l'exclusion et d'une réelle possibilité d'appel provoque l'incompréhension chez les parents et est souvent vécue par les élèves comme un abus de pouvoir, un arbitraire pouvant générer de nouvelles tensions. En témoigne par exemple l'incendie en juillet du gymnase du collège Marcel Pagnol à Caen par une élève exclue en juin dernier.

Pour notre syndicat, il faut en premier lieu renforcer l'encadrement éducatif des élèves et développer la médiation interne à l'établissement. Il faut ensuite intégrer dans la formation des personnels la gestion des conflits. Il faut enfin proposer des solutions alternatives, plus respectueuses de la loi commune.

Les textes de juillet 2000 (*BO spécial* n°8) peuvent en constituer la base. Leur objectif « Ramener l'élève dans l'école » est opposé à cette logique d'exclusion. Ils prévoient notamment la modification des règlements intérieurs pour mettre en application les principes généraux du droit (proportionnalité des sanctions, sursis...).

Ce sont ces axes qui guideront le Sgen-CFDT Basse Normandie dans son action sur les mesures disciplinaires et la prévention de la violence en milieu scolaire.

Guy Vauchel

PERSONNELS D'ENCADREMENT

Les personnels de direction vont eux aussi renouveler leurs représentants en Capa et à la CAPN. Le vote s'effectue uniquement par correspondance avant le 6 décembre.

En 2002, les Sgen-CFDT des académies de Créteil, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz et Nantes avaient obtenu un élu ; Bordeaux, Rennes et Versailles avaient raté un siège à quelques voix près. Mais, surtout, le Sgen-CFDT a obtenu pour la première fois un siège en CAPN ; cette dernière passe aujourd'hui de dix à onze sièges ce qui devrait le conforter.

Les Capa ont un rôle prépondérant dans les promotions et les mutations. Si le changement d'échelon est automatique, il n'en est pas de même pour le passage au grade supérieur. Chaque recteur établit un classement par ordre de « mérite » des promovables. Cette liste est soumise à la Capa puis validée, de fait en l'état, par la CAPN. Les mutations ne sont pas régies par un barème, le ministère prend en compte différents avis émis par le recteur pour chaque postulant ainsi que l'adéquation entre le profil du candidat et le poste demandé. Là encore, la Capa a un rôle fondamental car c'est l'instance de recours en cas de contestation des avis du recteur. Les élus du Sgen-CFDT ne cessent de demander des critères clairs, connus de tous et respectés pour les promotions et les mutations. Leur présence en CAP leur a permis de mieux appréhender la subtilité des non-dits et, surtout, de bousculer les règles implicites qui s'étaient établies.

Avoir des élus a aussi permis au Sgen-CFDT de participer à différents groupes de travail au ministère comme dans les académies et d'y défendre sa conception du système éducatif et ses positions sur la politique ministérielle. Il est le seul syndicat général participant à ces réunions ce qui y apporte souvent un autre éclairage. Ainsi, les adhérents sont informés très rapidement, non seulement des résultats de leur promotion ou de leur mutation, mais aussi des positions défendues par les différents participants à ces réunions.

Les IA-IPR voteront pour renouveler la CAPN, seule instance paritaire de ce corps dont l'effectif est inférieur à 1200. Le vote a lieu exclusivement par correspondance jusqu'au 13 décembre. Le Sgen-CFDT a déposé une liste, ce qui n'était pas le cas aux élections de 2002, grâce à la mobilisation du réseau « inspecteurs » mis en place dans les nouvelles structures.

PAYSAGE SYNDICAL : LES THÈMES DE CAMPAGNE

À quelques semaines du scrutin du 6 décembre pour les élections professionnelles, voici à partir de la lecture des professions de foi des principales organisations quelques thèmes marquants.

La transformation de l'École est mise en avant par le Sgen-CFDT, beaucoup moins nette cette fois-ci par la CGT. Le Snes cite aussi « des transformations qui s'appuient sur les missions de chacun des membres des équipes ». Le rétablissement des prérogatives d'antan est toujours mis en avant par FO.

LE TYPE DE SYNDICALISME ET SES VALEURS

Le syndicalisme confédéré ressort très longuement à la CGT, moins clairement pour le Sgen-CFDT, pas du tout pour FO, tandis que la FSU n'insiste que sur son aspect majoritaire même si elle ne l'a plus chez les PLP. Les valeurs défendues se veulent « une politique de fermeté » pour la CGT, « l'écoute, la proposition et l'action collective » pour le Sgen-CFDT, « du nouveau » pour le SE-Unsa, sans en voir vraiment les contours. La FSU rappelle sa capacité « d'organiser l'action » et son initiative de « débats vifs et riches » mais avoue « penser des revendications diversifiées », corporatisme oblige.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Au Sgen-CFDT, leur amélioration est liée à la réussite de chaque élève. Pour la CGT, le SE comme la FSU, les conditions de travail sont diluées dans des revendications d'amélioration des carrières. Parmi ces revendications on note une réduction des services, « de 15 à 14 heures » pour la CGT, « 17 heures comme première étape »

pour le Snes, 15 heures pour le Snalc. Le Sgen-CFDT, lui, revendique la redéfinition du service incluant l'ensemble des tâches, le SE parle de 3 heures dégagées dans le service pour travailler en équipe.

LE MOUVEMENT DÉCONCENTRÉ

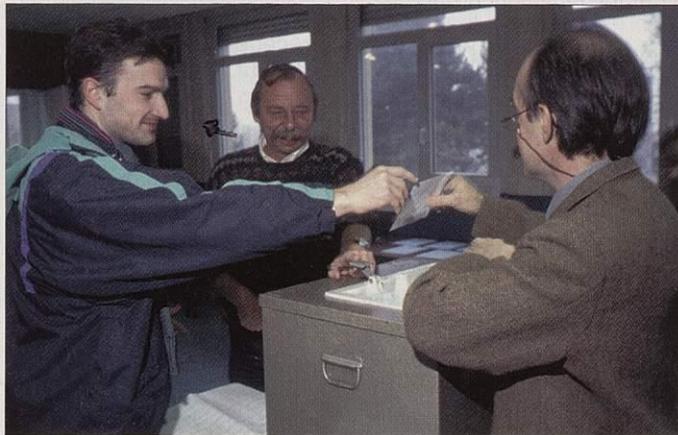
Peu de changement de ton par rapport à d'habitude entre ceux comme la CGT qui demande une « gestion nationale de mouvement » et le Snetaa « un abandon de la gestion déconcentrée » ou FO : « rétablissement du mouvement national ». Mais tout de même pour le Snes, même s'il demande « le retour à des critères nationaux pour les mutations », il ajoute ailleurs « une articulation des règles nationales et des réalités locales qui ne débouche pas sur des dérèglementations », subtile évolution du langage qui révèle l'intérêt que le Snes peut tirer de son contrôle et de son poids sur le

mouvement déconcentré.

LA HORS-CLASSE

La lutte de ces derniers mois n'a pas aplani les différences d'approche. Pour le Sgen-CFDT : « grille de salaires intégrant les indices de la hors-classe dans la progression automatique de la carrière ». Même type de revendication pour la CGT mais au rythme du grand choix. Pour FO : « droit pour tous d'accéder à l'indice terminal hors-classe ». Pour le SE : « un accès élargi aux hors-classe avec barème national sans arbitraire ». Pour le Snalc, le contingent doit passer à 20 %. Pour le Snes : « retour à des critères nationaux transparents ». Comme on le voit, les différences d'approche revendicative sont parfois bien réelles, ailleurs moins nettes et c'est ce qui permet une unité d'action sur des sujets d'actualité. Mais le jour du vote, un seul choix s'impose : celui de voter Sgen-CFDT.

Guy Poupin



Le 6 décembre, un seul choix s'impose, celui du Sgen-CFDT.

À VOUS DE JOUER !

La première étape est franchie, nous avons maintenant une vue globale des listes Sgen-CFDT déposées dans les académies et les départements : couverture quasi complète du territoire dans les principaux corps du 2nd degré et présence pour le 1^{er} degré dans 70 départements. Au niveau national, le Sgen-CFDT présente des listes dans l'ensemble des corps.

Le dépôt de ces listes Sgen-CFDT est bien le résultat d'une mobilisation forte de toutes nos équipes : chacun, chacune a mouillé sa chemise, de la fédération au militant de terrain en passant par les secrétariats régionaux, chacun a pris son téléphone et souvent son bâton de pèlerin pour trouver les candidatures nécessaires : c'est l'ensemble de l'organisation, en syndicat général - chacun recherchant des candidatures au-delà de son corps d'origine - qui s'est mobilisé autour de cet enjeu essentiel. C'est une réelle dynamique qui s'est mise en place, une dynamique que nous espérons gagnante dans de nombreux endroits.

Félicitations pour cette première étape et merci à tous ceux qui ont accepté de figurer sur les listes du Sgen-CFDT. Mais ce n'est qu'un début... il reste à mener la campagne.

MENER LA CAMPAGNE : « CHAQUE VOIX COMPTE »

Avant tout, ne pas oublier de voter, notamment lorsqu'on vote par correspondance : la voix de chaque adhérent est indispensable. L'enjeu

est loin d'être négligeable : il arrive qu'un siège se gagne - ou se perde - à une voix près ! Ensuite faire voter autour de nous les personnels qui nous ont contactés pour un renseignement, une aide, ceux qui partagent les revendications sur le travail en équipe, le « travailler autrement », dans le cadre d'un projet global pour transformer l'École et la société, ceux qui ne se reconnaissent pas dans le corporatisme, l'immobilisme, la nostalgie d'un passé révolu.

Chaque adhérent peut s'impliquer dans la campagne : convaincre un collègue, s'assurer qu'il pense à voter, c'est faire gagner une voix au Sgen-CFDT, c'est avoir plus d'élus et renforcer notre représentativité ; c'est, de fait, faire avancer nos idées.

Alors, dès réception du matériel de vote pour les électeurs par correspondance, ou le 6 décembre dans les sections de vote, votez, et faites voter Sgen-CFDT.

Alain André



CAPA, CAPD, CAPN

La grande majorité des électeurs sont appelés à émettre deux votes, l'un pour élire des représentants dans les commissions administratives paritaires locales : départementales pour les enseignants du premier degré (CAPD) et académiques pour les autres (Capa) ; l'autre pour élire les représentants en commission paritaire nationale (CAPN). Seules exceptions à cette règle : le corps des PEGC qui n'a que des élus Capa et, à l'inverse, celui des professeurs de chaire supérieure, qui n'élisent qu'une CAPN.

Les rôles respectifs des CAP locales et nationales varient suivant les corps et leur mode de gestion, mais les deux votes ont toute leur importance. Pour les CAP locales, il désignera ceux qui assureront l'essentiel des tâches concernant la gestion des personnels ; aux CAP nationales, chargées en outre des mouvements nationaux, se joue la représentativité globale des organisations avec ses conséquences politiques et matérielles.

Il est donc essentiel de voter deux fois pour les listes du Sgen-CFDT (sans mélanger les enveloppes !). Dans les rares élections où le Sgen-CFDT aurait été dans l'impossibilité de présenter une liste locale, il faut d'autant plus s'exprimer en votant pour lui à la CAPN, en suivant le précepte bien connu : à la CAPN on choisit, à la CAPA/CAPD, on élimine...

Précisons enfin que les électeurs du second degré détachés en France ou à l'étranger ne votent que pour élire la CAPN qui, pour eux, remplit aussi les fonctions d'une Capa.

VOTER PAR CORRESPONDANCE

Un certain nombre d'électeurs ne peuvent voter que par correspondance. Il s'agit, d'une part, de personnels qui ne sont pas ou plus dans un établissement, personnels détachés ou en congé de longue durée (CLM, CLD, congés de formation professionnelle, congé parental, etc) en réadaptation ou en réemploi. Et, d'autre part, de ceux qui n'ont pas de bureau de vote implanté sur leur lieu de travail, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les enseignants du premier degré affectés dans une école de moins de huit classes et les enseignants

du second degré affectés dans le supérieur (PRAG et PRCE). Dans tous les cas, ils ont dû recevoir de l'administration (inspection académique, rectorat ou ministère) le matériel de vote ; sinon, ils doivent le réclamer d'urgence, car leur vote doit revenir à l'envoyeur, par voie postale, avant le 6 décembre. Pour d'autres électeurs, le vote par correspondance est une facilité offerte pour leur permettre de participer au scrutin sans avoir à se déplacer le jour du vote. Il s'agit de tous ceux qui sont affectés à un endroit où sera ouvert un

bureau de vote. Ils doivent se procurer bulletins et enveloppes sur leur lieu de travail ou se les faire envoyer ; ils doivent ensuite retourner leur vote, obligatoirement par voie postale, afin qu'il arrive le jour du scrutin, dernier délai.

Tout le monde a donc la possibilité de voter mais lorsqu'on vote par correspondance, il faut bien suivre les consignes jointes au matériel de vote, ne pas se tromper d'enveloppe, indiquer lisiblement son nom et ne pas oublier de signer sur l'enveloppe prévue, et bien sûr, respecter les délais.

TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE (3)



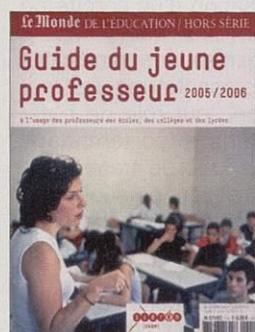
PETITE HISTOIRE LIBREMENT ILLUSTRÉE DU SGEN

Rappel des épisodes précédents :

1. De la CFTC à la CFDT, *Profession Éducation* n° 141
2. Création du Sgen-CFDT, *Profession Éducation* n° 142
3. Un syndicat laïque, *Profession Éducation* n° 143
4. Un syndicat général, *Profession Éducation* n° 144
5. Un syndicat confédéré, *Profession Éducation* n° 145
6. Syndicalisme et politique, *Profession Éducation* n° 146
7. L'international, *Profession Éducation* n° 147
8. Droits de l'homme, *Profession Éducation* n° 148
9. Transformation de l'École (1), *Profession Éducation* n° 149
10. Transformation de l'École (2), *Profession Éducation* n° 150

UN GUIDE POUR TOUS LES ENSEIGNANTS

À l'usage des professeurs des écoles, des collèges et des lycées, ce hors-série du *Monde de l'Éducation* est une mine d'informations. Son format 19,5 x 21,5 en fait un livre de bureau à consulter sans modération et dont l'usage n'est pas à réserver aux débutants.



Si une première partie intitulée « *Les premiers jours* » envisage de façon très concrète les débuts dans le métier, les enseignants plus chevronnés y trouveront aussi leur compte. Comment concilier autorité et démocratie scolaire ? Deux pages engagent le débat et proposent en appui des lectures judicieuses. De la même façon, les deux autres grandes sections de l'ouvrage « *Au fil de la première année* » et « *Enrichir sa pratique* » conjuguent conseils, données statistiques, témoignages et expériences originales de collègues avec des entretiens dont un sensible et pertinent sur la pauvreté. D'autres débats, des références bibliographiques et des sites Internet, ceux-ci très largement proposés, ouvrent l'horizon et permettent de ne pas

réinventer tout seul le monde, mais de capitaliser l'expérience d'autrui et d'enrichir sa culture professionnelle et sa réflexion. Une lecture utile et intéressante.

Guide du jeune professeur

Éditions Le Monde de l'Éducation et Scéren, 2005
6,90 €

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR L'ÉCOLE

Claude Thélot a présidé de septembre 2003 à octobre 2004 la Commission du débat sur l'avenir de l'École.

Dans un ouvrage, *Débattre pour réformer, l'exemple de l'École*, Claude Thélot nous trace la genèse et le déroulement d'un débat public assez exceptionnel par son ampleur.

Au-delà du débat et des propositions de la commission, il se montre particulièrement critique vis-à-vis des médias, de manière souvent excessive, ce qui explique sans doute en partie

le quasi-silence de ces mêmes médias sur son livre.



Sur les réactions syndicales concernant le contenu du rapport, Claude Thélot met bien en avant deux pôles, l'un composé du Snes, du Snalc, mais aussi de la CGT et de FO qui rejette les propositions de la commission, et l'autre, composé du Sgen-CFDT, de l'Unsa, des trois associations de parents, de la Ligue de l'enseignement qui, lui, se retrouve sur de nombreuses propositions. Claude Thélot met également dans ce dernier pôle « *la CFDT encore plus nettement [favorable] que son propre syndicat d'enseignants* ». Même si l'issue politi-

SALON DE L'ÉDUCATION

Comme chaque année, le Sgen-CFDT sera présent au salon de l'Éducation du 24 au 27 novembre 2005 Porte de Versailles. Il organise un débat sur le thème suivant :

Note de vie scolaire au brevet du collège ou la nostalgie d'un ordre moral

Vendredi 25 novembre
de 9 h 45 à 10 h 45
La cité de l'Éducation
Hall 7 niveau 2

Stand du Sgen-CFDT : CE 120 rue des syndicats

que de cette période est décevante, Claude Thélot n'en continue pas moins de croire à la méthode utilisée qui consiste à impliquer l'ensemble des citoyens pour transformer l'École et contribuer à l'évolution de la société.

Au-delà d'une certaine aigreur, d'ailleurs compréhensible, il tient à mettre en avant les paroles de Sénèque qu'il a mises en exergue de cet ouvrage : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons*

pas ; c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles ».

Débattre pour réformer, l'exemple de l'École

Claude Thélot
Éditions Dunod, 2005,
19,50 €

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTRICE EN CHEF

Catherine Hirschmuller

SECRÉTAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

Marie-Paule Berthon,
François Salaün.

RÉDACTION

Alain André,
Danielle Godard,
Didier Parizot,
Raymonde Piecuch,
Odile Ravaux.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)
CPPAP 440 D 73 S
ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats
Généralistes de
l'Éducation nationale et
de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00
Fax : 01 56 41 51 11
Sur internet :
www.sgen-cfdt.org
Mél : fede@sgen-cfdt.org

ERRATA

Dans le dossier consacré à La LOLF du *Profession Éducation* n° 150, une erreur s'est introduite dans l'explication de la fongibilité asymétrique en inversant le sens de celle-ci.

Page IV, il est écrit :

« *S'il s'agit de fonctionnement, il peut les redéployer en rémunération dans le programme, s'il s'agit de crédits de rémunération, il peut les transformer en fonctionnement ou les redistribuer sous forme indemnitaire dans le programme.* »

Il fallait lire :

« *S'il s'agit de fonctionnement il peut le redéployer en fonctionnement dans le programme, s'il agit de masse indiciaire, il peut la transformer en fonctionnement ou la redistribuer sous forme indemnitaire dans le programme.* »

Page VI, il est écrit :

« *Les crédits de fonctionnement et d'investissement pourront abonder la ligne rémunérations, l'inverse est impossible.* »

Il fallait lire :

« *Les crédits de fonctionnement et d'investissement ne pourront pas abonder la ligne rémunérations, l'inverse est possible.* »

La rédaction vous prie de l'excuser.

Pierre Cordelier

Réseau éducation sans frontières

Quelles sont les origines du Réseau éducation sans frontières (RESF) ?

Quand une société envoie sa police chercher des enfants dans les écoles pour les emmener dans des centres de rétention - comme Randy, 6 ans, en CP à Rennes, comme ces deux petits de 3 et 6 ans dans une maternelle de Moselle, comme ces deux frères dans leur classe d'un collège de Fameck, ou encore ce gamin de 8 ans, dans le centre aéré de Fleury les Aubrais, et tant d'autres... le signal d'alerte est fort et ne peut conduire qu'à s'alarmer et se mobiliser.

Et de même, quand la France, « berceau des droits de l'Homme », qui a accueilli dans ses écoles des adolescents étrangers venus « illégalement » veut les expulser dès leurs 18 ans parce ce qu'ils ne sont plus des enfants, mais devenus des majeurs sans papiers. Pouvons-nous l'accepter ?

Enfants ou jeunes majeurs, certains vont connaître les centres de rétention, ces « horreurs de la République » comme les qualifiait justement le rapport Mermaz en 2001. Et 76 millions d'euros vont être consacrés pour agrandir ces centres, en créer de nouveaux et, précise la circulaire, aménager des « chambres familiales » équipées en « matériel de puériculture adapté ».

Le réseau Éducation sans frontières s'est créé le 26 juin 2004 lors d'une réunion qui s'est tenue à la Bourse du Travail de Paris, rassemblant des personnels de l'Éducation nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des citoyens-pour dénoncer ce scandale, national parce que cela se passe partout en France : les petits comme les jeunes majeurs en centre de rétention pour être expulsés pour les informer et les défendre.

C'est aujourd'hui près de 80 associations - syndicats

Pierre Cordelier est l'un des animateurs du Réseau éducation sans frontières dont est membre le Sgen-CFDT.



enseignants, défenseurs des droits humains, des immigrés, organisations citoyennes, démocratiques - préoccupées par le sort des élèves sans-papiers et de leurs parents et indignées par une politique inhumaine et liberticide qui prend les sans papiers et leurs enfants en otage, qui bafoue tous les textes nationaux et internationaux de défense des droits de l'Homme et de l'Enfant que la France a ratifiés.

Quelles actions ? Quels résultats aujourd'hui ? Et quelles perspectives ?

Le travail du réseau, c'est l'accueil des jeunes concernés, l'établissement des dossiers, la tenue de commissions juridiques, de réunions - locales, départementales, les démarches et accompagnements en préfecture, les contacts avec les élus, avec les médias, l'organisation de rassemblements, manifestations, la diffusion de l'information émanant des multiples réseaux locaux qui existent désormais en France afin que chaque cas soit connu partout.

Des combats ont été gagnés, des régularisations arrachées, des sursis concédés. D'autres, beaucoup trop, perdus.

Plus de 12 000 personnes ont signé la pétition « Vous nous prenez pour qui? ». L'affaire de Sens n'est pas finie, le répit obtenu a permis la réunion de la famille, les enfants sont scolarisés. Aujourd'hui, par une circulaire récente, Nicolas Sarkozy décide que « les enfants sco-

larisés depuis plusieurs mois pourraient achever leur année scolaire, mais à la fin de cette période, les parents en situation irrégulière devront regagner leur pays d'origine avec leurs enfants ». Parce que, dit-il, « notre politique d'immigration doit être à la fois ferme et humaine ».

Nous ne sommes pas dupes : les mesures actuelles sont annoncées pour faire croire que le danger est passé, pour démobiliser. Les problèmes locaux prennent une ampleur nationale, les médias s'en mêlent, l'opinion publique est informée, expulser n'est plus si aisé. Le premier objectif du réseau - faire éclater ce scandale national - est atteint. Si ce n'est pas LA victoire, c'est au moins un recul, un répit. C'est un succès du réseau et un camouflet pour celui qui donnait la consigne impérative aux préfets de « ne céder en aucune façon aux collectifs qui ne représentent qu'eux mêmes. »

Il ne faut pas tomber dans le piège, réagir en dénonçant, parce qu'elle est scandaleuse et inacceptable, l'annonce des expulsions massives programmées en juillet 2006. Il faut dire que nous resterons unis et mobilisés et, qu'aux vacances 2006, nous nous opposerons aux reconduites à la frontière avec la même vigueur qu'aujourd'hui.

La revendication essentielle reste la régularisation, Nous tiendrons une rencontre nationale - le 3 décembre - pour envisager cette période de huit mois jusqu'aux vacances, la période des vacances elle-même.

Quel rôle les organisations syndicales peuvent-elles jouer ?

Les personnels enseignants ont évidemment un rôle essentiel. Ils sont les mieux placés pour intervenir. D'abord pour aider les élèves qui n'osent pas révéler leur situation irrégulière, par peur des conséquences, par honte aussi ; si la question est évoquée dans les classe et que l'on sait pouvoir parler à un adulte qui inspire confiance, alors un grand pas est franchi. Ensuite, en participant à l'organisation d'un comité de soutien.

Les organisations syndicales sont représentatives. Par leur audience, leur rôle de n'est pas moins important dans cette période de traque des enfants et jeunes scolarisés sans papiers : prise de position, engagement, information de ses adhérents.

Ne nous habituons pas à l'insupportable. Ne laissons pas se faire tranquillement le sale travail d'expulsion de ces jeunes. Continuons d'agir pour leur protection, pour leur régularisation.

La place des enfants et jeunes majeurs étrangers n'est pas en centre de rétention, mais dans les écoles, les collèges, les lycées.

Propos recueillis par Catherine Hirschmuller

**POUR CONTACTER
LE RÉSEAU ÉDUCATION
SANS FRONTIÈRES**

UN SITE
www.educationsansfrontieres.org

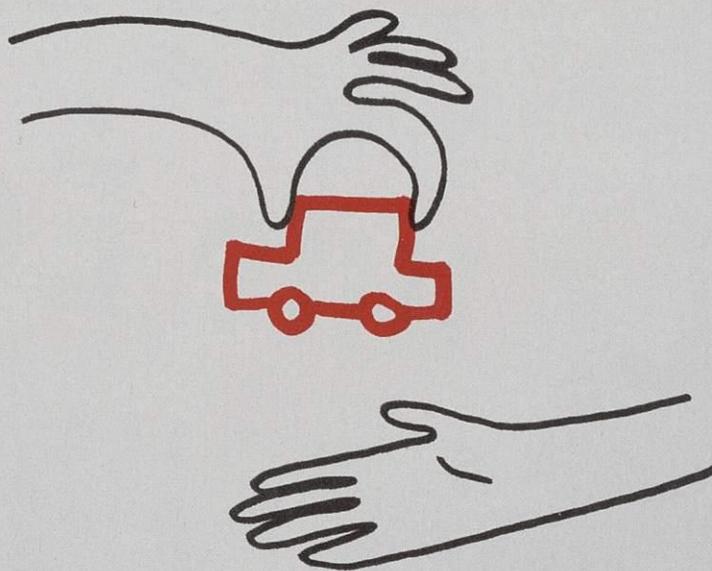
UNE LISTE D'INFORMATION
Resf.info@rezo.net

Pour s'inscrire :
<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo>

UNE ADRESSE E-MAIL
educsansfrontieres@free.fr

UNE ADRESSE POSTALE
Resf s/c EDMF
8 impasse Crozatier
75012 Paris

QUAND VOUS ACCORDEZ VOTRE CONFIANCE,
VOUS ACCORDEZ LA NÔTRE AVEC.



PRÊT DE VOLANT

- À la MAIF, quand vous décidez de prêter votre véhicule à un ami pour ses déplacements privés, vous n'avez pas besoin d'effectuer une déclaration préalable. Il est assuré comme si c'était vous, sans condition, quelle que soit la formule de notre contrat auto Vam.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT.

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

CHANGEONS notre métier

une pratique plus collective

un service TTC*

* toutes tâches comprises

Pour une École
de la réussite

VOTONS

SGEN **CFDT**

Une dynamique solidaire